



INSTITUT DE FORMATION

FORMATION CONTINUE EN IMMOBILIER LA RÉGLEMENTATION DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER (LOI ALUR & DÉONTOLOGIE)

PUBLIC CONCERNE

Tout professionnel exerçant une activité immobilière. (Agent immobilier, négociateur, directeur d'établissement, mandataires etc...)

OBJECTIFS

- Se familiariser avec les nouvelles réglementations et jurisprudences
- Mettre à jour et perfectionner les connaissances dans les domaines juridique, économique, commercial, à la déontologie ainsi qu'aux domaines techniques relatifs à la construction, l'habitation, l'urbanisme, la transition énergétique.
- Appréhender la portée des nouvelles obligations légales et savoir adapter sa pratique professionnelle à ces dispositions.
- Maîtriser les spécificités de la mission d'intermédiaire immobilier

PROGRAMME DE FORMATION

Champ d'application de la Loi HOGUET

- Les activités et opérations soumises au statut
- Activités habituelles d'entremise ou de gestion portant sur le bien d'autrui
- Opérations concernées
- Les personnes soumises au statut

Déontologie (2h)

- Éthique professionnelle
- Obligations légales
- Organisation et gestion de l'entreprise
- Compétence, transparence, confidentialité, conflits d'intérêts, confraternité
- Règlement des litiges
- Responsabilité et discipline

L'évolution juridique de la profession immobilière

- Les conditions d'accès à la profession (Conditions juridiques, financières, administratives, obligations spécifiques...)
- Les nouvelles réglementations et jurisprudences
- Les évolutions spécifiques sur la location, la vente et la copropriété



INSTITUT DE FORMATION

- Assurances
- Lois d'information et protection du consommateur (SRU, ALUR...)
- Rédaction de l'avant contrat
- Les réglementations du mandat
- Les changements en matière de baux locatifs
- Les surfaces des logements et règle des 1/20^{ème}
- Les spécificités de la copropriété
- Les nouvelles exigences en matière d'urbanisme
- Respect des normes et critères réglementaires d'un bâtiment (*décence, précarité rénovation énergétique...*).
- Les principaux dispositifs assuranciers en immobilier
- Les diagnostics techniques immobiliers : compréhension et lecture
- Pathologie du bâtiment

MODALITES PEDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques – Support de formation remis aux stagiaires à l'issue de la formation

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour suivre cette formation

MODALITE D'EVALUATION

Test d'évaluation des acquis en fin de formation

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION

Une attestation de fin de formation (précisant la nature, les acquis et la durée de la formation) sera remise par l'organisme de formation à chaque stagiaire à l'issue de la prestation, si toutefois il a validé les modalités d'évaluation.

DUREE DE LA FORMATION

Nombre de jours : 2 jours (14 heures)*

**La durée de la formation peut être ajustée « sur mesure »*

NOMBRE MINIMUM/MAXIMUM DE STAGIAIRES

Minimum : 1

Maximum : 20

LIEU

En inter ou intra entreprise